Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTION AU MERCURE À YVERDON-LES-BAINS

Démenti officiel aux allégations de "24 Heures"

La pollution au mercure due aux activités de l'entreprise Bio-Dépollution ne met pas en danger la population d'Yverdon-les-Bains. Contrairement aux informations publiées dans "24 Heures" de samedi dernier, Bio-Dépollution n'a pas rejeté dans l'environnement de méthyl-mercure, la forme la plus dangereuse de ce métal.

Les autorités cantonales et communales maintiennent et complètent les informations données depuis le début de l'affaire. Contrairement aux allégations de "24 Heures", il n'y a pas eu de rejet de méthyl-mercure, ni dans les eaux, ni dans l'air, ni dans les sols d'Yverdon-les-Bains. La présence de traces de ce composé a été soupçonnée en décembre 1997, mais uniquement dans les fûts de sable pollués qui provenaient de Lonza SA. Ces fûts étaient traités à Yverdon-les-Bains et immédiatement retournés à l'entreprise. S'ils avaient contenu du méthyl-mercure, celui-ci aurait été complètement détruit lors du traitement thermique de Bio-Dépollution. Ainsi tout rejet de méthyl-mercure dans l'environnement est exclu.

Du mercure métallique a été trouvé dans les endroits suivants : dans la halle, sur le toit et dans les sols situés à proximité immédiate de l'usine de Champ-Lovats, dans la halle industrielle d'Y-Parc, dans les canalisations d'eaux usées d'Y-Parc et dans les boues de la station d'épuration. Des résidus de mercure résultant du traitement sont encore stockés dans la halle de Champ-Lovats. Quant à l'eau potable, elle ne peut en aucune manière être contaminée par le mercure, car il n'y aucune relation entre ses sources d'alimentation et la nappe phréatique située sous l'usine Bio-Dépollution.

Les mesures suivantes ont été décidées et seront mises en ?uvre dans les prochains jours, certains travaux ayant déjà commencé : les terres souillés seront dégrappées et évacuées. Environ 800 m3 de terres légèrement polluées pourront être acheminées dans des décharges pour matériaux inertes, alors qu'environ 150 m3 plus fortement atteints devront être incinérés. Il en ira de même pour les boues d'épuration (50 tonnes de matières sèches). A la halle de Champ-Lovats, les eaux de toiture seront récupérées et traitées. L'intérieur de la halle devra être assaini. La halle d'Y-Parc, peu atteinte, sera dépolluée par l'entreprise vaudoise A.M.I. La société Cand-Landi a

commencé le curage de quelques canalisations d'eaux usées. Les canalisations d'eaux claires s'écoulant dans le Buron seront nettoyées par la suite. Tous les résidus de production (env. 65 tonnes de boues mercurielles, 150 m3 d'eaux mercurielles et 500 kg de charbon actif) actuellement stockés à Champ-Lovats seront repris par Lonza SA dans un délai d'un mois. Des vérifications systématiques seront conduites sous la responsabilité de l'Etat dans les locaux de l'ancienne usine d'incinération (STRID), où Bio-Dépollution a développé son procédé. Des mesures d'assainissement seront décidées si nécessaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 février 1998

Pierre Chausson, chef du Service des eaux et de la protection de l'environnement (SEPE), tél. 021 / 316 75 01 et Gustave Millasson, municipal, tél. 024 / 425 47 93